



Le CRIEUR PUBLIC

SOURCE D'INFORMATION
CITOYENNE DE LA RÉGION
DE COATICOOK

N°54 **OCTOBRE 2017**

INFORMATION

SUPPLÉMENTAIRE ET VERSION
ÉLECTRONIQUE DU *CRIEUR PUBLIC*
SUR LES SITES SUIVANTS :

coaticook.ca
mrcdecoaticook.qc.ca

02

NOUVELLES DE LA VILLE DE COATICOOK

Les plus récentes nouvelles
du conseil municipal.

03

À L'AFFICHE

Information sur des sujets d'actualité
et les prochaines activités.

06

À SAVOIR

Dossiers et sujets qui vous touchent.

11

INFO CITOYENNE

Information pratico-pratique
pour la population de Coaticook
ou de l'ensemble de la MRC.

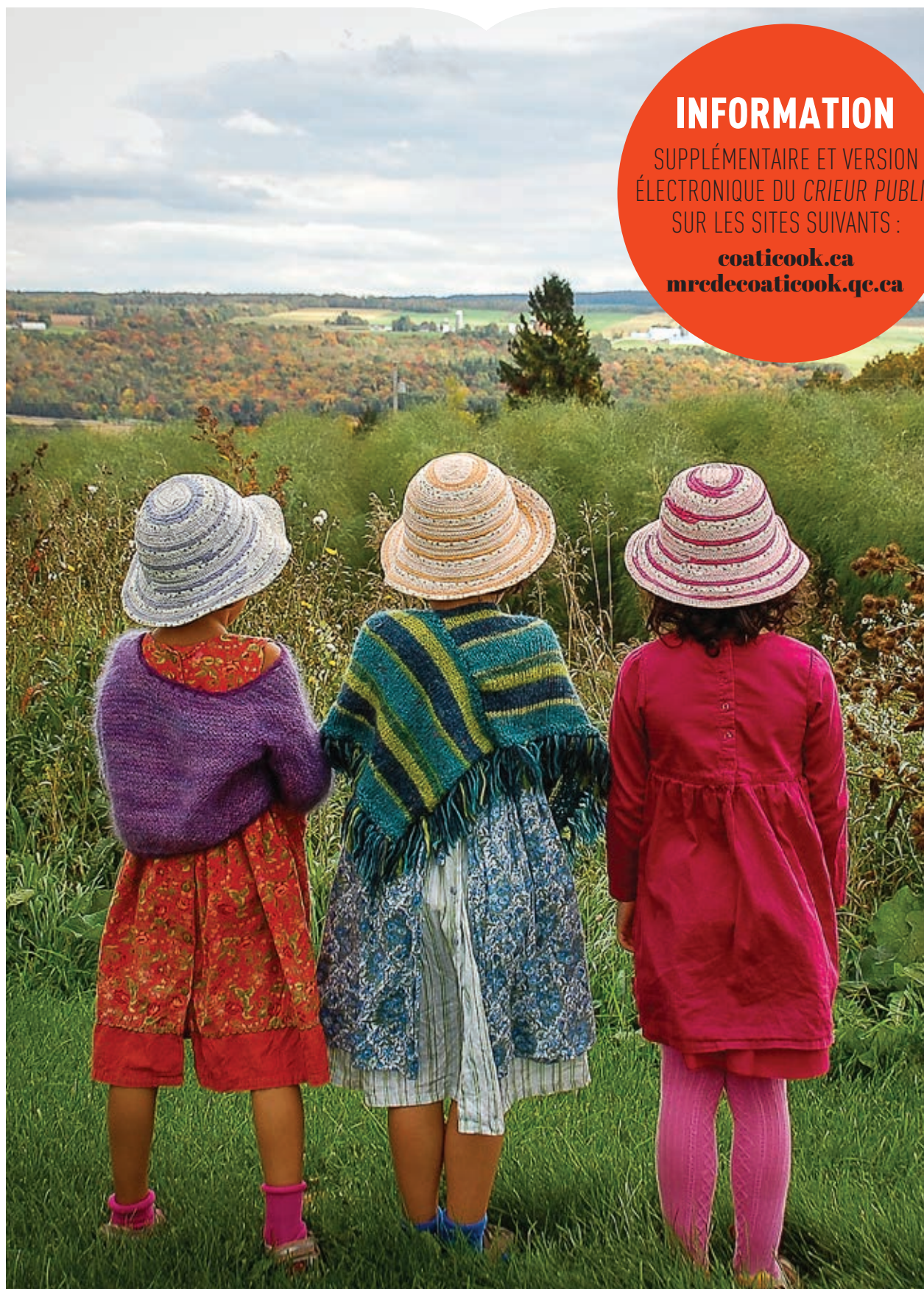
12

CALENDRIER RÉGIONAL

Activités et événements à venir.

13

AVIS PUBLICS



INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LES TRAVAUX DE LA VILLE

VOICI QUELQUES INFORMATIONS EN VRAC SUR DES TRAVAUX :

- À la division Infrastructures, les équipes s'affairent à réaliser plusieurs branchements et des réfections sur le réseau. Le rinçage du réseau d'aqueduc vient de se terminer.
- Du côté de la Voirie, les préparatifs vont bon train en prévision de la première chute de neige. De plus, des équipes travaillent actuellement au remplacement de certains ponceaux de façon à terminer la liste des travaux prévus en 2017.
- Dans la division Parcs, Bâtiments et Espaces verts, les équipes effectuent des réparations sur les différents plateaux sportifs de l'été. Des travaux importants sont en cours au chalet des patineurs à Baldwin.
- Les équipes d'Hydro-Coaticook font l'entretien normal du réseau. Le dossier du poste 120 kV avance bien. Les plans et devis sont en production.



De gauche à droite :
Sylvain Breault, chef de division Hydro-Coaticook,
Simon Morin, directeur des services extérieurs, et
Bertrand Lamoureux, maire.



COMMUNICATIONS ET CULTURE

CONVENTION D'ATTRIBUTION DE L'APPELLATION «VILLAGE-RELAIS»

Depuis quelques années, Coaticook connaît un développement accéléré et les acteurs du milieu ont mis en œuvre plusieurs actions structurantes pour faire de la ville un pôle attractif pour les citoyens actuels et futurs, les entreprises et également les touristes. Récemment, la municipalité a entrepris des démarches pour être officiellement reconnue comme «village-relais», appellation attribuée par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec. À la suite d'un dépôt de candidature et d'une analyse poussée d'un comité de sélection, Coaticook a reçu l'accréditation «Village-relais».

Le conseil municipal a donc résolu d'autoriser le maire à signer la convention d'attribution de l'appellation «Village-relais» avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec.



SERVICES EXTÉRIEURS

MANDAT À M. DAVID LESLIE, ARCHITECTE, POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'AJOUT D'UN MONTE-PERSONNE AU PAVILLON DES ARTS ET DE LA CULTURE DE COATICOOK

Dans un souci de mieux servir sa population, la Ville de Coaticook désire procéder à l'ajout d'un monte-personne au Pavillon des arts et de la culture de Coaticook. Le conseil cherchait une firme d'architectes pour des services professionnels.

Trois offres de services ont été reçues pour ce projet. Les élus ont résolu de mandater M. David Leslie, architecte, pour les services professionnels pour l'ajout d'un monte-personne au Pavillon des arts et de la culture de Coaticook pour la somme de 10 700 \$ plus les taxes applicables.

MANDAT À ENGLOBE CORP. POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS EN LIEN AVEC L'AMÉNAGEMENT D'UN Puits D'ESSAI

La Ville de Coaticook souhaite construire un puits d'alimentation en eau souterraine dans le but de remplacer le puits P4/98 qui présente une importante baisse de capacité spécifique. Actuellement, la ville est alimentée en eau potable à partir de quatre puits de captage d'eau souterraine. Trois d'entre eux présentent régulièrement des baisses de capacité liées à la présence de fer et de manganèse ou encore à des problèmes d'ensablement. La construction d'un nouveau puits de captage dans le secteur du puits P4/98 permettrait donc de fiabiliser l'alimentation en eau potable de la ville, de diminuer le débit d'exploitation des puits P2/71 et P3/82, et d'ainsi diminuer la récurrence de réhabilitation de ces puits. Après une recherche en eau dans le secteur, il a été recommandé de procéder à l'aménagement d'un puits d'essai dans le secteur du forage exploratoire PE-01-16. Le conseil municipal a retenu les services de Englobe Corp. pour les services professionnels pour une somme de 18 000 \$ plus les taxes applicables.

CHANGEMENTS AU CALENDRIER DES COLLECTES DES DÉCHETS

Prenez note des changements à compter du 29 octobre (calendrier des collectes d'hiver). La collecte des déchets du 25 décembre se fera le vendredi 22 décembre et celle du 26 décembre se fera le 27 décembre.

OCTOBRE 2017							
	D	L	M	M	J	V	S
C / D	1	2	3	4	5	6	7
C / R	8	9	10	11	12	13	14
C / D	15	16	17	18	19	20	21
C / R	22	23	24	25	26	27	28
C	29	30	31				

NOVEMBRE 2017							
	D	L	M	M	J	V	S
C				1	2	3	4
C / R	5	6	7	8	9	10	11
C / D	12	13	14	15	16	17	18
R	19	20	21	22	23	24	25
C / D	26	27	28	29	30		

DÉCEMBRE 2017							
	D	L	M	M	J	V	S
C / D						1	2
R	3	4	5	6	7	8	9
C	10	11	12	13	14	15	16
R	17	18	19	20	21	22	23
D	24/31	25	26	27	28	29	30



AINÉS



CONFÉRENCE- TÉMOIGNAGE DE GREGORY CHARLES **JE SUIS PROCHE AIDANT**

Dans le cadre de la Semaine nationale des proches aidants, du 5 au 11 novembre prochains, le célèbre artiste multidisciplinaire Gregory Charles viendra livrer un témoignage sur son vécu de proche aidant le **lundi 6 novembre à 20 h**, au Pavillon des arts et de la culture de Coaticook.

En effet, après avoir accompagné sa mère atteinte de la maladie d'Alzheimer, Gregory Charles doit maintenant aider son père aux prises lui aussi avec celle-ci. Rappelons d'ailleurs que Gregory Charles est l'auteur du livre *N'oublie jamais* qu'il a dédié à sa fille à la mémoire de sa mère.

Cette activité est organisée par le Centre d'action bénévole de la MRC de Coaticook, dans le cadre de son projet *Service de soutien aux proches aidants de la MRC de Coaticook*.

Notez qu'une activité d'introduction pour les proches aidants se tiendra à 19 h.

Les billets sont en vente à l'accueil du Centre d'action bénévole, au 23, rue Cutting à Coaticook, au coût de 20 \$ pour le grand public et de 10 \$ pour les proches aidants. Pour des raisons logistiques, aucune réservation n'est acceptée.

Pour obtenir plus d'information, vous pouvez contacter Lucie L'Heureux, agente de développement en service de soutien aux proches aidants au Centre d'action bénévole, à aidant@cabmrccoaticook.org ou au 819-849-7011, poste 223.

La venue de Gregory Charles est rendue possible grâce au soutien financier de divers partenaires : l'Appui pour les proches aidants d'ainés de l'Estrie, l'Aide à domicile de la MRC de Coaticook, la Bibliothèque Françoise-Maurice de Coaticook et le Pavillon des arts et de la culture de Coaticook.

ATTENTION AUX DÉCORATIONS D'HALLOWEEN!

SÉCURITÉ
PUBLIQUE

La Régie incendie de Coaticook désire rappeler aux commerçants de la ville la réglementation concernant les décorations d'Halloween comme le foin et la paille. Selon l'article 142 du règlement municipal relatif à la prévention contre les incendies :

- I) **Les décorations constituées d'arbres résineux** tels que sapin, pin et épinette, ou de branches de ceux-ci de même que celles constituées de paille, foin, raphia et autres produits similaires **sont interdites à l'intérieur** des édifices publics et à caractère public, les commerces, usines, entrepôts et industries de même qu'à moins de trois mètres (3 m) de tout bâtiment;
- II) Tout matériel décoratif combustible peut être utilisé s'il a été traité, selon les directives du manufacturier, avec un produit d'ignifugation certifié par une agence d'homologation reconnue au Canada.

La Régie incendie de Coaticook vous remercie pour les efforts fournis afin de l'aider à prévenir les incendies.

FAMILLE

DÉBUT DES INSCRIPTIONS POUR LA GRANDE CUISINE COLLECTIVE DES FÊTES



Organisée par le Centre d'action bénévole (CAB), avec la collaboration de la Maison de la famille, la Grande Cuisine collective des fêtes, un événement unique au Québec, sera de retour pour une 10^e année, le **mardi 12 décembre** prochain.

Toujours situé au Centre communautaire Élie-Carrier (464, rue Merrill, à Coaticook), l'événement permettra à 210 familles de préparer tourtières, pâtés au poulet et croustades aux pommes, en plus de repartir avec de la soupe.

La base des recettes est préparée par des bénévoles le jour même. Sur place, les participants n'ont qu'à assembler les ingrédients. La cuisson des tourtières, des pâtés au poulet et des croustades s'effectue à domicile. Les participants préparent également une tourtière en plus. Ces tourtières supplémentaires seront congelées, puis distribuées dans les paniers de Noël remis aux personnes dans le besoin.

En 2016, ce sont près de 653 tourtières (dont 250 pour les paniers de Noël), 366 pâtés au poulet, 354 croustades aux pommes et 423 litres de soupes aux légumes qui ont été cuisinés!

Le coût est de 10 \$ pour une personne seule et de 12 \$ pour une famille.

La date limite d'inscription est le vendredi 8 décembre et pour vous inscrire, il suffit de passer à l'accueil du CAB ou de téléphoner au 819-849-7011, poste 201. Plusieurs plages horaires sont disponibles en après-midi et en soirée.

ATTENTION : veuillez noter que puisqu'il y a plus de demandes que de places, les personnes présentes ne pourront cuisiner que pour leur famille et toute personne ou famille inscrite devra se présenter pour cuisiner.

Vous pouvez aussi donner votre nom afin d'être bénévole lors de cette belle activité : contactez Olivier Girondier au 819-849-7011, poste 215.



LANCEMENT- CONFÉRENCE À LA BIBLIOTHÈQUE FRANÇOISE-MAURICE DE COATICOOK

Mercredi 25 octobre, dans le cadre du lancement du troisième tome de leur trilogie *Plus jamais la guerre*, une saga historique mettant en scène une famille allemande au fil des deux grandes guerres, les auteurs coaticookois Christine Gauthier et Marc Dauphin viendront nous entretenir de la série. Ils en profiteront par la suite pour répondre aux questions de l'assistance.

La rencontre aura lieu à compter de 19 h dans le salon de lecture de la bibliothèque. L'entrée est gratuite, mais vous êtes priés de vous inscrire au 819-849-4013, poste 103.

CONCOURS DU MOIS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES EN ESTRIE

Encore cette année, la Bibliothèque Françoise-Maurice de Coaticook prend part au concours régional organisé en collaboration avec l'Association des bibliothèques publiques de l'Estrie (ABIPE).

Pour y participer, les citoyens doivent visiter leur bibliothèque publique participante et remplir un coupon de participation. Les coupons de participation devront être déposés à la bibliothèque dans la boîte prévue à cet effet **jusqu'au 31 octobre 2017 à 17 h**.

Les prix à gagner sont deux tablettes électroniques (valeur approximative de 270 \$ chacune) offertes par l'ABIPE.

Les prix seront attribués lors d'un tirage au hasard parmi tous les coupons reçus dans les bibliothèques publiques participantes de l'Estrie. Les tirages auront lieu publiquement le 17 novembre 2017 à 10 h, au Réseau BIBLIO de l'Estrie, au 4155, rue Brodeur, Sherbrooke (Québec). Les personnes gagnantes seront avisées par téléphone, au plus tard dans les trente jours suivant la date du tirage. Les noms et, possiblement, les photographies des personnes gagnantes seront publiés sur le site Internet de l'ABIPE (bpq-estrie.qc.ca), sur les sites Internet des bibliothèques publiques de l'Estrie, ainsi que dans un communiqué distribué aux médias.

On invite donc les citoyens de Coaticook à visiter leur bibliothèque le plus souvent possible durant le mois d'octobre!

MRC Coaticook

INSCRIPTION POUR LES PRIX DE LA FÊTE DE LA FAMILLE

La période d'inscription est commencée!
Vous avez jusqu'au 17 novembre 2017 pour vous inscrire auprès de votre municipalité*

Catégories de prix

- Nouveau-né
- Naissance multiple
- Famille nombreuse (comprenant 3 enfants et plus)
- Famille avec enfants d'âge préscolaire (0 à 5 ans)

19 000 \$ en prix à gagner!

en collaboration avec les Chevaliers de Colomb de Coaticook

Information au 819-849-7083

**LES TIRAGES AURONT LIEU LE 3 DÉCEMBRE 2017
AU CENTRE SPORTIF DESJARDINS, LORS
DE LA FÊTE DE LA FAMILLE**

* Vérifiez l'horaire de vos bureaux municipaux



ASSOCIATION
DES BIBLIOTHÈQUES
PUBLIQUES DE L'ESTRIE



COMMUNAUTAIRE

GOÛTEZ LE COMMUNAUTAIRE UN APPORT ESSENTIEL POUR LE MILIEU

Quoi de plus communautaire
qu'un repas collectif?

Encore cette année, les organismes communautaires de la MRC de Coaticook invitent la population à partager une «poutine communautaire».

Dès 11 h, les organismes seront sur place pour vous accueillir et vous informer de leurs services.

Venez découvrir notre contribution à la communauté et rencontrer nos ressources d'accompagnement dans le milieu.

À NE PAS MANQUER

Mardi 7 novembre 2017 dès 11 h,
au **Pavillon des arts et de la culture
de Coaticook**, 116, rue Wellington

Bienvenue à tous et à toutes!

**Goûtez le
communautaire
J'ai hâte!**

Partagez une poutine avec le communautaire
et découvrez son apport dans le milieu

Mardi 7 novembre, 11 h

Pavillon des arts et de la culture de Coaticook

Une invitation de la Corporation de Développement-
Communautaire de la MRC de Coaticook

Information : France Lemaire, Corporation de
développement communautaire de la MRC de
Coaticook, 819-849-3343

CULTURE

ATELIERS CRÉATIFS AUTOUR DE L'ARGILE



TECHNIQUES DE CONSTRUCTION À LA MAIN : **CARRELAGES - PEINTURE SUR CÉRAMIQUE**

Dans cet atelier, les élèves utiliseront des dalles d'argile pour découper des formes souhaitées pour une série de carreaux. Nous allons ensuite les décorer en utilisant des textures, des reliefs, la gravure, l'impression et la peinture sur les carreaux.

Date : **21 octobre de 13 h à 15 h**
Durée : 2 h • Coût : 30 \$

TECHNIQUES DE MODELAGE : **RÉCIPIENTS EN SERPENTINS**

Nous pratiquerons les techniques de serpent et de pot pincé pour obtenir les formes souhaitées. Chaque étudiant est invité à décorer les récipients qu'il aura réalisés en textures, motifs et couleurs avec notre large assortiment de sous-glaçures.

Date : **4 novembre de 13 h à 15 h**
Durée : 2 h • Coût : 30 \$

TECHNIQUES DE CONSTRUCTION À LA MAIN : **FABRICATION DE BIJOUX EN CÉRAMIQUE**

Dans cet atelier, les étudiants utiliseront de l'argile pour créer des bijoux uniques tels que des boucles d'oreilles, des pendentifs ou des bracelets. Nous allons utiliser de fines dalles d'argile pour découper les formes souhaitées et passer du temps à les décorer avec de la texture, des empreintes et de la peinture à l'aide de notre large assortiment de couleurs sous la glaçure.

Date : **18 novembre de 13 h à 15 h**
Durée : 2 h • Coût : 30 \$

TECHNIQUES DE FAÇONNAGE : **SCULPTURE**

Les élèves apprendront à façonner l'argile à l'aide d'un assortiment d'outils en céramique et surtout de leurs mains. Nous allons pratiquer les techniques d'élimination et d'ajout d'argile à une structure initiale.

Date : **2 décembre de 13 h à 15 h** • Durée : 2 h
Coût : 30 \$

**** Tous les matériaux sont inclus. Ouverts à tous, ces ateliers sont adaptés aux personnes de tous âges et de différents niveaux d'expérience ****

Inscrivez-vous en communiquant avec le Centre d'arts Rozynski!

2133, chemin de Way's Mills, Barnston-Ouest (Québec) J0B 1C0
819-838-1657 • info@artsrozynski.com • artsrozynski.com



À SAVOIR

CULTURE

Société d'histoire de Coaticook



Le prochain déjeuner-causerie se tiendra le **8 novembre 2017 à 9 h** au restaurant La Place de Coaticook.

Le conférencier invité reste à déterminer. Surveillez notre site Web au societehistoirecoaticook.ca ou notre page Facebook au facebook.com/histoirecoaticook pour plus de détails.

La Société d'histoire de Coaticook est à la recherche de bénévoles pour siéger à son **conseil d'administration**. Si l'histoire locale vous intéresse et que vous voulez participer à sa conservation et à sa diffusion, communiquez avec nous au 819-849-1023 ou par courriel au societehistoirecoaticook@hotmail.com.

Vous avez des trésors d'archives personnelles ou institutionnelles ou des photos anciennes dont vous ne savez que faire : pensez à la Société d'histoire au lieu de les jeter!

CULTURE



SPECTACLE D'ALEXANDRE DÉSILETS

Le Pavillon des arts et de la culture du Coaticook présente le spectacle *Windigo* d'Alexandre Désilets le vendredi 10 novembre prochain.

L'auteur-compositeur-interprète Alexandre Désilets nous revient avec sa voix tout à fait particulière. Au fil du temps et des créations, cet artiste a décuplé les disciplines et investi le corps par le mouvement (*Danse Lhasa danse*, PPS Danse, Cas Public), endossant par le fait même le statut d'artiste de tête, de corps et de cœur.

Avec *Windigo*, on le retrouve au diapason de sa création, qui échafaude son art sur la bête qu'elle évoque, mythologie incarnée. Pour mettre à jour cet album orchestral de grande envergure, l'homme s'est entouré de certains des plus grands talents de la scène actuelle et délie son œuvre comme jamais auparavant.

C'est aux côtés d'une délégation musicale de douze musiciens qu'Alexandre Désilets célébrera la parution de cet album hors du commun, lui insufflant vie pour la toute première fois sur scène, revisitant l'entièreté de ses pièces. La voix singulière et sensible que l'on connaît d'Alexandre Désilets est mise en valeur par des arrangements cinématographiques signés François Richard, une direction artistique visuelle de Ian Cameron et une mise en scène épurée de Véronique Marcotte.

Il est possible de voir un extrait du spectacle sur le site web du Pavillon des arts au pavillondesarts.qc.ca.

Pavillon des arts et de la culture de Coaticook,
116, rue Wellington, Coaticook

Vendredi 10 novembre 2017 à 20 h

Prix courant : 40 \$ • Prix membre : 36 \$

Réservation : 819-849-6371 • billetterie@pavillondesarts.qc.ca

INVITATION CONFÉRENCE

POSSIBILITÉ DE MISE DE FOND
DE SEULEMENT 5%
POUR L'ACHAT D'UNE MAISON.



MEMBRES ET NON-MEMBRES
BIENVENUS!

UNE OPPORTUNITÉ UNIQUE
POUR PLANIFIER L'ACHAT DE
VOTRE PREMIÈRE DEMEURE

- Profitez des conseils d'une ressource experte du financement hypothécaire.
- Découvrez les différentes étapes menant à l'achat d'une propriété, le rôle des professionnels impliqués ainsi que le budget à prévoir.
- Apprenez des trucs et astuces pour bien réaliser votre projet.

VOTRE RÊVE, VOTRE PREMIÈRE PROPRIÉTÉ!

DATE : Mercredi 22 novembre 2017

HEURE : 18h30 à 20 h

LIEU : Siège social de la Caisse
155, rue Child, Coaticook

Manon Madore*
Conseillère – Finances personnelles

* Représentante en épargne collective pour Desjardins
Cabinet de services financiers inc.



Veuillez confirmer votre présence à manon.madore@desjardins.com en lui transmettant un courriel avant le vendredi 17 novembre dont l'objet sera « Conférence - 22 novembre 2017 » ou en appelant au 819 849-9822, poste 7022316.

www.desjardins.com/caisse-verts-sommets-estrie



Desjardins
Caisse des Verts-Sommets
de l'Estrie



UN DÉFI POUR LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS

Par Monique Clément, chargée de projet en matières résiduelles

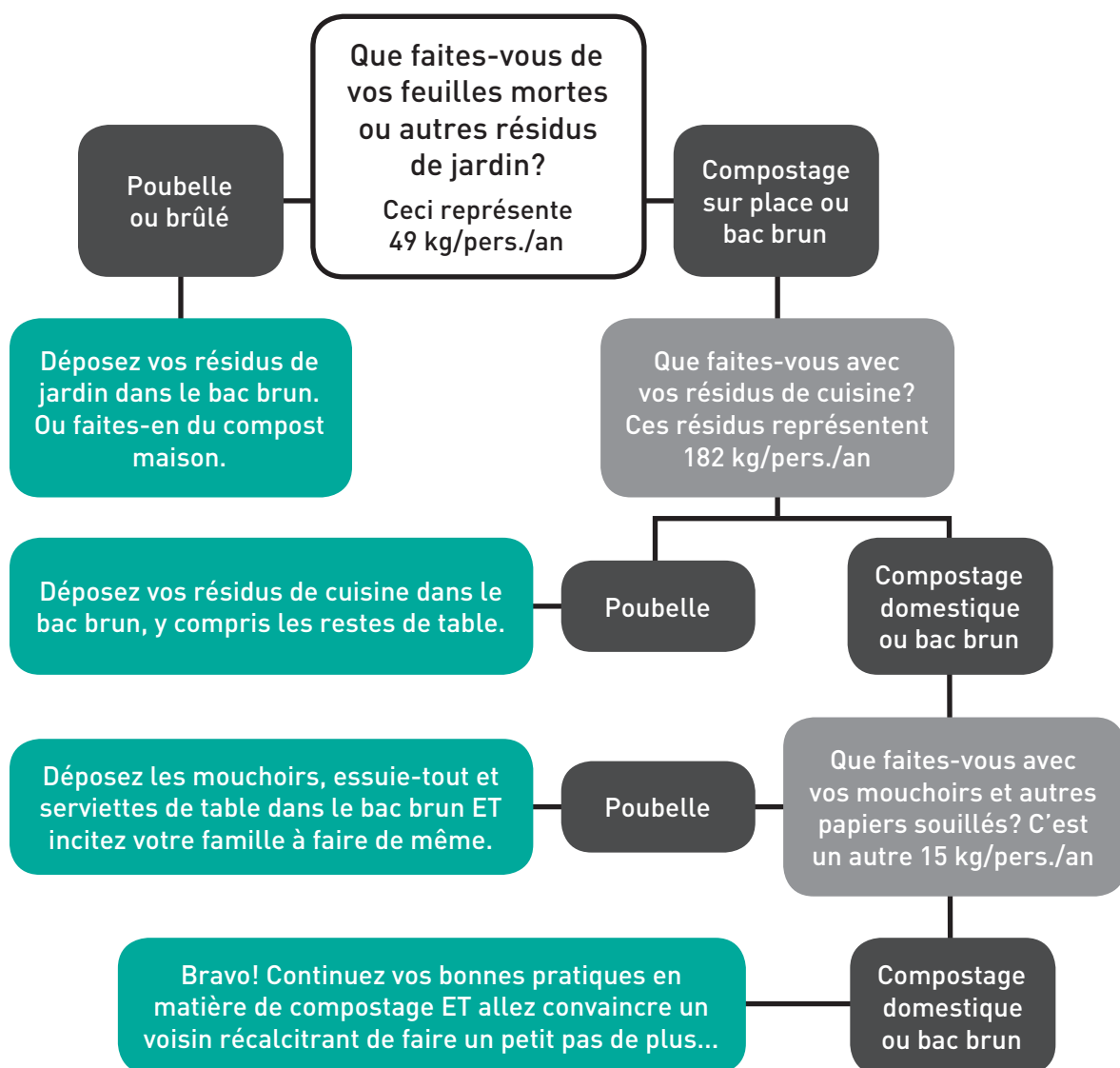
Avec 176 kg de déchets domestiques enfouis par personne par année, la MRC de Coaticook est l'une des MRC qui enfouit le moins de déchets par habitant au Québec.

On note cependant une augmentation de 8 % des déchets enfouis dans les six premiers mois de l'année 2017, par rapport à l'an dernier.

Composter toutes les matières organiques réduit de 40 % la quantité de déchets enfouis!

Profitons de la Semaine québécoise de réduction des déchets, du **21 au 29 octobre** prochains, pour faire un effort supplémentaire afin de faire maigrir notre poubelle! Je vous propose donc le défi suivant pour faire un petit pas de plus, selon le niveau où vous vous situez.

ENVIRONNEMENT



COMMUNAUTAIRE

À LA RECHERCHE D'UNE CAUSE POUR LA CINQUIÈME ÉDITION DE LA COURSE UNIS POUR LA CAUSE!

Nous souhaitons de tout cœur une fois de plus nous unir pour améliorer la qualité de vie d'une personne dans le besoin... Ouvrez les yeux et aidez-nous à la trouver!

Nous sollicitons votre aide afin de trouver la cause pour la cinquième édition de la course Unis pour la cause qui se déroulera le **dimanche 3 juin 2018**. Tout comme les années précédentes, nous désirons venir en aide à une personne résidant dans notre ville ou provenant de la MRC de Coaticook.

Vous pouvez présenter votre propre situation ou celle de quelqu'un de votre entourage. Le candidat ou la candidate devra accepter d'être identifié aux préparatifs ainsi qu'à toutes les activités l'entourant.

Pour ce faire, écrivez-nous afin d'expliquer le contexte, les motifs et les besoins de la situation. Il est à noter que ceux-ci doivent être sous forme de service ou de bien livrable. Aucun montant en argent ne sera remis.

Date limite pour dépôt de candidature : 31 octobre 2017

Adresse courriel : unispourlacause@hotmail.com

Adresse postale : 170, rue Principale Sud, Waterville (Québec) J0B 3H0.

Le choix de la candidature sera fait par le comité organisateur et tous les envois reçus demeureront confidentiels.

Nous vous remercions et nous avons hâte de vous lire et de choisir la cause pour laquelle nous allons courir ou marcher en 2018!



Le comité organisateur de la course : Annie Letendre, Isabelle Carbonneau, Véronique Blais et Janic Mimeault.



MUSÉE BEAULNE SERVICE ÉDUCATIF : C'EST REPARTI POUR UNE NOUVELLE SAISON!

Le début de l'automne correspond au commencement d'une nouvelle saison pour le service éducatif avec une programmation alléchante concoctée de main de maître par la responsable, Dominique Plourde.

L'objectif demeure le même : amener les élèves à développer leur créativité, à cultiver leur curiosité et à s'initier à l'art et au patrimoine culturel. Les moyens pour atteindre cet objectif se déclinent cette année en cinq activités relatives aux arts visuels et deux autres en rapport avec le patrimoine culturel : *Haïku forestier*, *Noir et blanc*, *Trame musicale*, *Au creux de la main* et *Fonds marins* sont les titres des ateliers de création qui ont et auront pour support les expositions de cinq artistes. À ceux-ci s'ajoutent *Contes et légendes au Château Norton* qui mettra en lumière la maison des gnomes et la *Visite*



historique du Musée Beaulne, dont le but est d'éveiller les élèves à l'histoire et au patrimoine.

La grande nouveauté de la présente saison est l'événement *Viens au Château!* Dans le cadre de la Grande semaine des tout-petits, le Musée fera une grande place aux jeunes familles le **samedi 25 novembre**

de 9 h à 13 h. L'entrée sera gratuite pour toute personne accompagnée d'un enfant de 5 ans et moins. Vous pourrez voir une exposition d'œuvres de tout-petits de la région grâce à la participation des CPE L'Enfantillage, Entre Amis et Les Trois Pommes.

En somme, beaucoup d'action en perspective!

Information : 819-849-6560
museebeaulne.qc.ca



ON CHANGE L'HEURE, ON CHANGE LES PILES DES AVERTISSEURS!

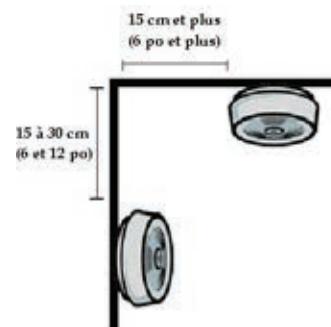
Par Jonathan Garceau, coordonnateur en sécurité incendie

Durant la nuit du 4 au 5 novembre prochain, nous changerons l'heure. Le moment est donc propice pour vérifier vos avertisseurs de fumée et changer les piles. Rappelez-vous qu'un avertisseur de fumée qui fonctionne en tout temps peut sauver des vies.

Pour vérifier votre avertisseur de fumée, il vous suffit d'appuyer quelques secondes sur le bouton d'essai pour que le signal se fasse entendre. Un avertisseur en bon état émet un signal immédiatement après le déclenchement du bouton d'essai.

DES POINTS IMPORTANTS À RETENIR :

- Si votre avertisseur émet des signaux sonores intermittents, c'est que la pile est trop faible et qu'elle doit être changée ou que la durée de vie de votre avertisseur est dépassée. Rappelez-vous qu'un avertisseur a habituellement une durée de vie de 10 ans. La date de remplacement devrait être indiquée sur l'appareil. En l'absence d'indication, ne prenez aucun risque, remplacez-le!
- N'installez jamais de pile rechargeable;
- Installez un avertisseur de fumée par étage, y compris au sous-sol;
- Installez un avertisseur de fumée dans les corridors, près des chambres à coucher, en vous assurant qu'aucun obstacle ne bloque la circulation de la fumée;
- Fixez-les au plafond ou sur les murs, à une distance de 15 à 30 cm (6 à 12 po) du mur ou du plafond;
- S'il n'émet pas de signal après le remplacement de pile lorsque vous appuyez sur le bouton d'essai, il doit être changé;
- Si vous êtes locataire, votre propriétaire doit vous fournir au moins un avertisseur de fumée. Toutefois, vous êtes responsable de l'entretenir et de changer la pile;
- Assurez-vous que tous les occupants entendent l'avertisseur de fumée lorsqu'ils dorment. Sinon, installez un avertisseur de fumée dans la chambre de ceux qui ne peuvent l'entendre;
- Ne retirez jamais la pile d'un avertisseur qui se déclenche trop souvent. Le problème est probablement l'emplacement. Votre avertisseur doit être trop près de la cuisine (cuisinière, grille-pain) ou de la salle de bain, des endroits où la présence de fumée ou de vapeur est plus fréquente. Installez-le plus loin de ces deux pièces ou changez-le pour un avertisseur de type photoélectrique, qui est moins sensible.



Un simple petit investissement peut vous sauver la vie ainsi que celle de vos proches en cas d'incendie! Le nombre de décès reliés aux incendies diminue d'année en année et la raison principale de cette diminution est la présence d'avertisseurs de fumée fonctionnels!

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec votre service de protection incendie municipal ou le service de prévention incendie de la MRC de Coaticook.





La SCHIZOPHRÉNIE

le sont pas), dont l'**apathie** ou le **manque de motivation** (manque d'énergie), l'**absence d'émotions** ou la **diminution de l'affectivité** (moins d'expression faciale, donne l'impression de ne pas ressentir autant ses émotions), la **dépression**, le **retrait** ou le **dysfonctionnement social**. D'autres symptômes peuvent être présents, comme des troubles du sommeil, de l'hyperactivité ou au contraire de l'inactivité, de l'hostilité, de la méfiance, de la terreur, des réactions exagérées, de l'automutilation, etc.

Il existe différents traitements pour améliorer les conditions de vie de la personne : la thérapie, qui permet d'informer la personne sur sa maladie pour en augmenter sa compréhension, la médication, la réadaptation psychosociale ou professionnelle (habiletés sociales, gestion de conflits, croissance personnelle, etc.).

En plus de la schizophrénie, il existe d'autres troubles psychotiques. Ceux-ci sont composés des symptômes mentionnés plus haut et peuvent être associés à des symptômes affectifs, des idées délirantes, mais non bizarres, comme des obsessions, une désorganisation du discours, etc.

POUR OBTENIR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS :

l'Éveil Ressource communautaire en santé mentale

L'Éveil, ressource communautaire en santé mentale

eveilcoaticook.ca • 819-849-3003
facebook.com/eveilcoaticook

Société québécoise de la schizophrénie
schizophrenie.qc.ca • info@schizophrenie.qc.ca
514-251-4000, poste 3400 ou 1-866-888-2323

APPAMM-ESTRIE
appamme.org • info@appamme.org
819-563-1363

Sources :

APA. (2015). *Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux* (5^e éd.), Masson.

Wallot, Hubert-Antoine. (2002). *Psychopathologie*, TÉLUQ.

appamme.org/schizophrenie

douglas.qc.ca/info/schizophrenie

fondationjeunesentete.org/fr/ressources/schizophrenie

La schizophrénie est une maladie du cerveau qui se traduit par une perte de contact avec la réalité.

Différentes causes sont possibles, comme des changements chimiques affectant la transmission des messages d'une cellule à une autre, des changements dans la structure du cerveau, le fonctionnement ralenti de certaines zones, des facteurs génétiques ou une infection virale. À toutes ces causes possibles s'ajoutent les différents facteurs de stress qu'une personne peut vivre et son environnement.

«Fréquemment, les drogues (marijuana, PCP, ecstasy, etc.) sont des facteurs déclencheurs de la schizophrénie. Les émotions fortes (hostilité, critiques, relations humaines intenses et intimes), les tensions sociales, les pressions au travail ou pendant les études, les changements de routine (déménagement, changement d'école, etc.) sont également des situations de stress qui peuvent provoquer des rechutes de schizophrénie.»

Source :
fondationjeunesentete.org/fr/ressources/schizophrenie

Avant même que la personne reçoive le diagnostic, certains facteurs sont souvent présents chez elle, comme les **troubles de l'attention, de la concentration et de la mémoire**. Les principaux symptômes, quant à eux, se manifestent habituellement au début de l'âge adulte, entre 17 et 23 ans chez les hommes et entre 21 et 27 ans chez les femmes. La schizophrénie est composée de symptômes positifs (choses qui sont présentes, mais qui ne le devraient pas), comme des **hallucinations** (entendre des voix, voir des choses, ressentir des choses, etc.), des **idées délirantes** (croyances étranges), des **troubles de la pensée ou du langage** (incohérence, coq-à-l'âne, etc.) ou des problèmes de **conscience d'elle-même**. Elle est aussi composée de symptômes négatifs (choses qui devraient être présentes, mais qui ne

la collecte

Renseignez-vous sur le don de PLASMA lors de la collecte!

CLUB LIONS DE COATICOOK

Mardi 14 novembre
13 h 30 à 20 h

Centre communautaire Élie-Carrier
464, rue Merrill, Coaticook

APPROPRIÉES AND MEET
D'ÉVALUÉS AVEC PRÉCAUTION

Pour toute question concernant l'admissibilité au don de sang (voyages, médicaments, etc.), veuillez communiquer avec Héma-Québec au 1 800 343-7264.

DONNEZ DU SANG. DONNEZ LA VIE.

OSEREZ-VOUS Y ENTRER?

LE CIRQUE MALÉFIQUE

31 OCTOBRE | 18H À 21H
MAISON DES JEUNES DE WATERVILLE

ENTRÉE GRATUITE
CONTRIBUTION ACCEPTÉE

Pour les plus jeunes, nous aurons le parcours des murmures et pour ceux qui n'ont peur de rien, le parcours des hurlements



À SAVOIR



COMMUNAUTAIRE

MATV DIFFUSERA EN DIRECT

LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE COATICOOK

MATv est heureuse d'annoncer à la clientèle de Vidéotron que la séance du conseil municipal de Coaticook sera désormais diffusée en direct sur le numérique (chaîne 9), ainsi qu'en HD (chaîne 609). Dès le **lundi 13 novembre** prochain, les citoyens de Coaticook clients de Vidéotron pourront donc syntoniser la chaîne 9 ou la chaîne 609HD afin de regarder leurs élus traiter des dossiers municipaux à l'ordre du jour en direct dès 19 h 30.

MATV : UNE PROXIMITÉ UNIQUE AVEC LA COMMUNAUTÉ!

Au service des citoyens, la télévision communautaire de Vidéotron est plus que jamais connectée à la réalité des gens d'ici. Avec plus de 50 % de sa programmation provenant de projets issus de la collectivité, MATv se distingue par son caractère local unique et sa proximité avec les téléspectateurs. Ainsi, MATv rappelle aux citoyens de Coaticook qu'ils peuvent participer activement à la programmation de leur chaîne communautaire en déposant un projet d'émission ou en participant à titre de bénévole. Consultez matv.ca pour obtenir de plus amples renseignements.

théâtre Poids Plume

EN COLLABORATION AVEC
LE MUSÉE BEAULNE DE COATICOOK

PRÉSENTE
Un Château et ses Contes
LES CRÉATURES DE L'OMBRE

LE 31 OCTOBRE 2017
AVEC BAR À FRIANDISES GRATUIT
ENTRÉE 5\$
5 DÉPARTS: 17 H - 18 H - 19 H - 20 H - 21 h
POUR TOUTE LA FAMILLE!

Billets en vente directement au Musée Beaulne de Coaticook à partir du 2 octobre
96, rue de l'Union, Coaticook
819-849-6560

Coaticook Desjardins Musée Beaulne MRC Coaticook

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec Marie-Pier Audet par téléphone 819-879-8289 ou par courriel audet.mpier@gmail.com

SANTÉ

LUMINOTHÉRAPIE

À L'APPROCHE DE L'HIVER, RESSENTEZ-VOUS :

	Oui	Non
une baisse d'énergie?		
un plus grand besoin de manger, en particulier du sucre?		
une grande envie de dormir?		
le désir de vous isoler?		
des sentiments dépressifs (tristesse, perte d'intérêt, etc.)?		

Si vous avez répondu oui à une ou plusieurs de ces questions, la luminothérapie peut être une solution intéressante pour vous. Il s'agit d'un traitement de substitution à la diminution d'heures d'ensoleillement durant la saison hivernale. Le type de lumière utilisée est à spectre lumineux solaire, mais sans infrarouges et ultraviolets qui, eux, sont nuisibles à la peau et à la cornée. La lampe doit avoir une intensité minimale d'au moins 10 000 lux (unité de mesure de l'éclairement lumineux). Cette lumière blanche stimule artificiellement la production de la sérotonine, une hormone qui favorise l'état d'éveil. L'exposition à cette lumière devrait être d'une durée de 15 minutes le matin, à raison de 2 ou 3 fois par semaine. En plus des apports sur le plan de l'humeur et de l'énergie, le sentiment de bien-être et l'augmentation du niveau de concentration font aussi partie des effets positifs qui y sont associés.

COMMENT ÇA MARCHE?

Normalement, la mélatonine, surnommée l'hormone du sommeil, amorce son cycle vers 20 h, atteint un pic vers 4 h du matin et voit sa production diminuée trois heures plus tard, vers 7 h. Quant à elle, la sérotonine est l'hormone qui influence l'humeur, l'émotivité et l'éveil. Elle est sécrétée par la lumière du jour. La diminution d'heures d'ensoleillement déclenche une surproduction de mélatonine et, ainsi, une réduction de la sécrétion de sérotonine. C'est ce qui explique la manifestation des symptômes nommés ci-dessus.

EFFETS SECONDAIRES

A priori, la luminothérapie est dépourvue d'effets secondaires. Cependant, certains inconforts peuvent apparaître en début de traitement, d'où l'importance de bien suivre les directives et de respecter le temps d'exposition suggéré.

CONTRE-INDICATION

Il est bon de vérifier auprès de son médecin ou du pharmacien si l'utilisation de la luminothérapie est conseillée pour soi.

Pour obtenir plus d'information ou pour louer une lampe, contactez une intervenante de L'Éveil au 819-849-3003.

l'Éveil Ressource communautaire en santé mentale



NOUVELLE SIGNALISATION AUX ABORDS DE L'ÉTANG CURTIS À STANSTEAD-EST

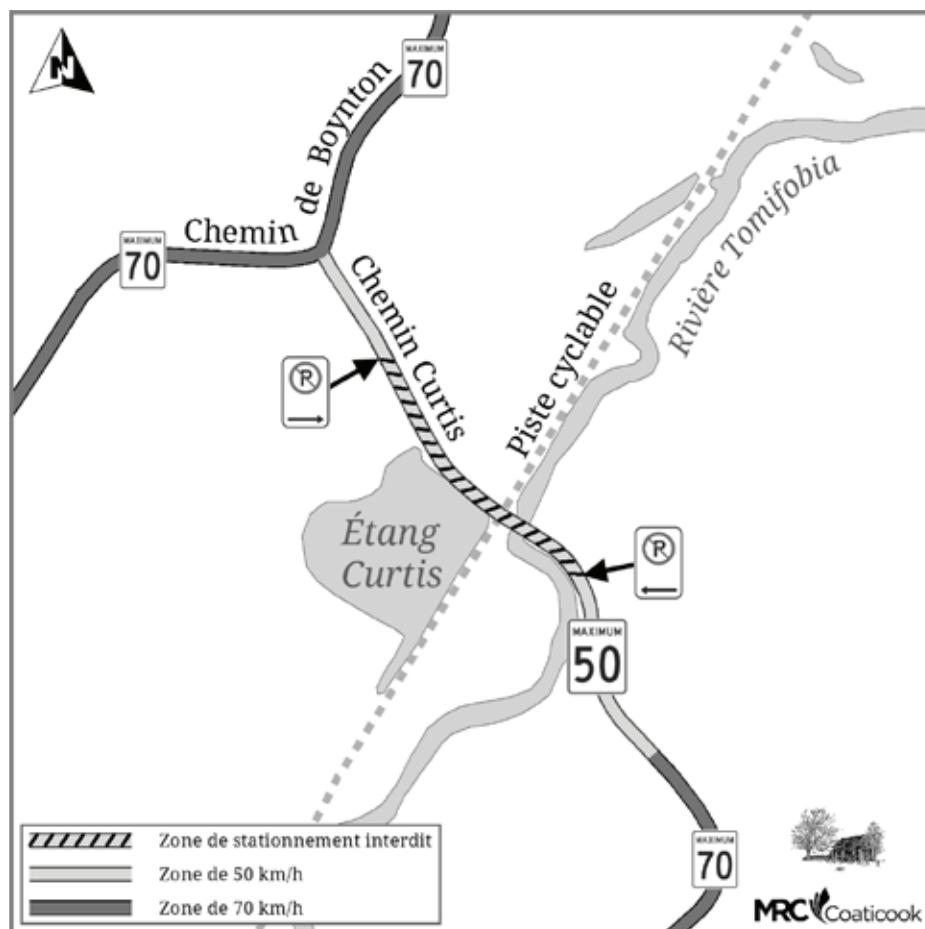
En 2015, le conseil municipal de Stanstead-Est a reconnu la valeur écologique élevée des milieux humides bordant la rivière Tomifobia et s'est engagé à assurer leur protection en les désignant «milieu humide d'intérêt régional» à l'échelle de la MRC. Le plus connu de ces milieux est sans aucun doute l'étang Curtis qui a toujours été considéré comme un joyau de biodiversité. Accessible par le chemin Curtis, ce milieu naturel est malheureusement victime de son succès. En effet, vous étiez de plus en plus nombreux à vous stationner un peu partout aux abords de l'étang, hiver comme été, empêchant la libre circulation des services d'urgence et de voirie.

À l'hiver 2017, la Sûreté du Québec a fait part de cette problématique à l'administration municipale, lui demandant de rappeler aux usagers que le Code de la route du Québec interdit de se stationner sur une route dont la limite de vitesse est de 70 km/h. Des panneaux d'interdiction de stationnement ont donc été installés à cet effet.

Afin de permettre à tous de pratiquer leur activité préférée en toute quiétude et de protéger la faune des nuisances causées par l'activité humaine, le conseil municipal a adopté, en juin dernier, le règlement 2017-03, réduisant la limite de vitesse de ce secteur à 50 km/h. Ce qui permettra dorénavant le stationnement **de façon restreinte seulement**.

La municipalité de Stanstead-Est de même que les services policiers et d'urgence sollicitent votre collaboration. Réduisez votre vitesse et repérez bien la nouvelle signalisation afin d'éviter les contraventions.

Bonne découverte de ce milieu naturel fragile et grouillant de vie!



UN DÉBAT POUR VOUS LE 18 OCTOBRE!

À l'approche de l'élection du 5 novembre à la mairie de Coaticook, la Chambre de commerce et d'industrie de la région de Coaticook organise, à l'intention des électeurs coaticookois, un débat entre **les deux candidats à la mairie, soit MM. Raynald Drolet et Simon Madore**.

Où? À la Salle L'Épervier de Coaticook

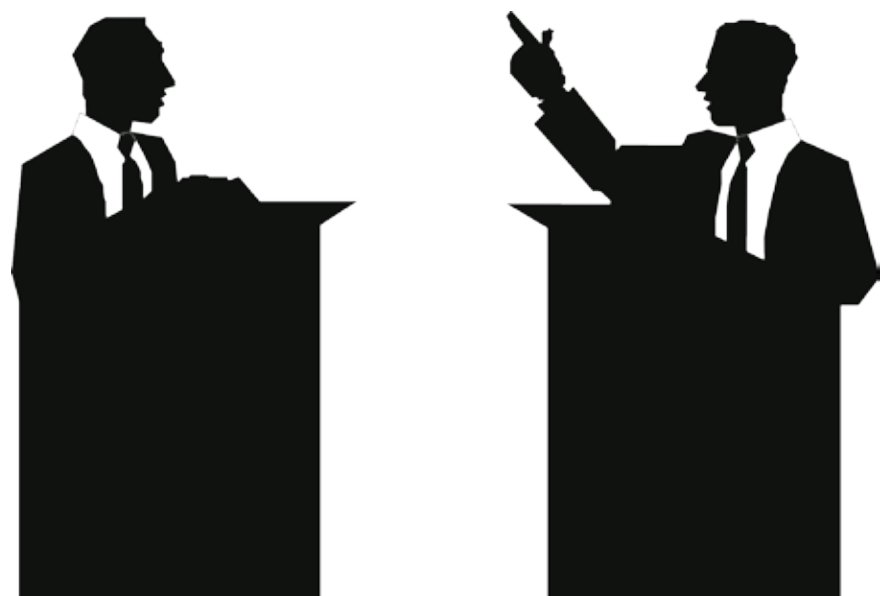
Quand? **Mercredi 18 octobre 2017 à 19 h**

En début de rencontre, les candidats-conseillers au siège n° 6, MM. Guy Jubinville et Nicolas Majeau, auront la chance de se présenter au public.

Profitez de cette belle occasion d'en apprendre davantage sur les candidats afin de vous forger une idée avant d'exercer votre précieux droit de vote!

Une invitation de la CCIRC

150, rue Child, bureau 22, Coaticook, Québec J1A 2B3
819-849-4733





CALENDRIER RÉGIONAL OCTOBRE- NOVEMBRE

FAMILLE

MAISON DE LA FAMILLE

Café Parents-jasent

TOUS LES MARDIS DE 9 H À 11 H

Un moment entre parents pour partager et échanger. Halte-garderie gratuite sur place. Information : 819-849-7011, poste 231.

CULTURE

BIBLIOTHÈQUE DE COATICOOK

Rencontre du club de Scrabble Les Mots de gorge

TOUS LES MARDIS À 13 H ET LES JEUDIS À 19 H

CULTURE

PAVILLON DES ARTS ET DE LA CULTURE

Catherine Gaillard

VENDREDI 20 OCTOBRE À 20 H

Prix courant : 20 \$ • Prix membre : 18 \$

CULTURE

PAVILLON DES ARTS ET DE LA CULTURE

Matt Holubowski

SAMEDI 21 OCTOBRE À 20 H

Prix courant : 35 \$ • Prix membre : 31,50 \$

AÎNÉS

BIBLIOTHÈQUE DE COATICOOK

Mini-conférence Les comportements déroutants

MARDI 24 OCTOBRE DE 12 H À 13 H

Pour les proches aidants. Gratuit. Vous pouvez réserver un repas de la popote roulante à 6 \$, servi sur place. Inscription : 819-849-7011, poste 223.

CULTURE

BIBLIOTHÈQUE DE COATICOOK

Lancement du livre Plus jamais la guerre : la lettre de Christine Gauthier et Marc Dauphin

MERCREDI 25 OCTOBRE À 19 H

Inscription : 819-849-4013, poste 103



AÎNÉS

CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LA MRC DE COATICOOK

Semaine nationale des proches aidants

VENDREDI 27 OCTOBRE

Conférence de Lucie L'Heureux, agente de développement en service de soutien aux proches aidants et animatrice au Centre d'action bénévole de la MRC de Coaticook.

CULTURE

BIBLIOTHÈQUE DE COATICOOK

Club de lecture

MERCREDI 1^{ER} NOVEMBRE À 13 H 30

CULTURE

PAVILLON DES ARTS ET DE LA CULTURE

Dominic & Martin

SAMEDI 4 NOVEMBRE À 20 H

Prix courant : 32 \$ • Prix membre : 28,80 \$



AÎNÉS

PAVILLON DES ARTS ET DE LA CULTURE

Conférence de Gregory Charles Je suis proche aidant

LUNDI 6 NOVEMBRE À 20 H

Billets en vente au Centre d'action bénévole (23, rue Cutting, Coaticook). Aucune réservation permise. Information : 819-849-7011, poste 223.



AÎNÉS

CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LA MRC DE COATICOOK

Le brassage de la bière

VENDREDI 10 NOVEMBRE

Conférence de Réjean Corbeil, copropriétaire de la Microbrasserie de Coaticook.

CULTURE

PAVILLON DES ARTS ET DE LA CULTURE

Alexandre Désilets

VENDREDI 10 NOVEMBRE À 20 H

Prix courant : 40 \$ • Prix membre : 36 \$



CULTURE

BIBLIOTHÈQUE DE COATICOOK

Heure du conte avec Caroline

SAMEDI 11 NOVEMBRE À 10 H

AÎNÉS

BIBLIOTHÈQUE DE COATICOOK

Groupe de soutien pour proches aidants

MERCREDI 15 NOVEMBRE DE 13 H 30 À 16 H 30

Moment privilégié entre proches aidants pour partager et s'entraider. Gratuit. Inscription : Lucie L'Heureux, Centre d'action bénévole, au 819-849-7011, poste 223.

FAMILLE

MAISON DE LA FAMILLE

Bébé trucs

MARDI 21 NOVEMBRE DE 9 H 30 À 12 H

Une infirmière pèse votre bébé et répond à vos questions. Gratuit. Information : 819-849-7011, poste 231, ou familles@mfmrcocoaticook.org.

FAMILLE

MAISON DE LA FAMILLE

Bébé arrive bientôt

MARDI 21 NOVEMBRE DE 13 H 30 À 15 H

Rencontre prénatale sur l'allaitement. Gratuit! Inscription : 819-849-4876, poste 57318.



SAINT-HERMÉNÉGILDE

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE
RÈGLEMENT NUMÉRO 274 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 234-14.

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Herménégilde,

QUE le règlement modifiant le règlement de zonage numéro 237-14 afin d'autoriser le stockage et l'épandage des MRF dans l'ensemble des zones de type A, Ar, F et Fr est entré en vigueur le 18 septembre 2017.

Ce règlement peut être consulté au bureau de la municipalité situé au 816, rue Principale à Saint-Herménégilde de 9 h à 16 h du lundi au vendredi, sauf le mercredi.

DONNÉ à Saint-Herménégilde, le 18 septembre 2017.

Marie-Soleil Beaulieu
Secrétaire-trésorière



SAINT-HERMÉNÉGILDE

AVIS PUBLIC

CONCERNANT LE RÔLE
D'ÉVALUATION FONCIÈRE
DE LA MUNICIPALITÉ DE
SAINT-HERMÉNÉGILDE

AVIS est, par les présentes, donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-Herménégilde sera, en 2018, en vigueur pour son troisième exercice financier, et que toute personne peut en prendre connaissance à mon bureau, durant les heures d'ouverture habituelles.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

MRC de Coaticook
294, rue Saint-Jacques Nord
Coaticook (Québec) J1A 2R3

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement adopté par la MRC de Coaticook et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

DONNÉ à Saint-Herménégilde, le 11 septembre 2017.

Marie-Soleil Beaulieu
Secrétaire-trésorière

MUNICIPALITÉ DE
SAINT-VENANT-DE-PAQUETTE**AVIS PUBLIC**

CONCERNANT LE RÔLE
D'ÉVALUATION FONCIÈRE
DE LA MUNICIPALITÉ DE
SAINT-VENANT-DE-PAQUETTE

AVIS est, par les présentes, donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-Venant-de-Paquette sera, en 2018, en vigueur pour son troisième exercice financier, et que toute personne peut en prendre connaissance à mon bureau, durant les heures d'ouverture habituelles.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

MRC de Coaticook
294, rue Saint-Jacques Nord
Coaticook (Québec) J1A 2R3

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement adopté par la MRC de Coaticook et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

DONNÉ à Saint-Venant-de-Paquette, le 19 septembre 2017.

Roland Gascon,
Directeur général et secrétaire-trésorier



Stanstead-Est

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Stanstead-Est,

QUE le conseil municipal de Stanstead-Est, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 14 novembre 2017 à 20 h à l'hôtel de ville de Stanstead-Est, étudiera la demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

- Propriété de Martine De Pooter située au 6735, chemin de Fairfax, connue comme le lot 5416244 du cadastre du Québec, dans la municipalité de Stanstead-Est

Cette dérogation mineure permettrait au requérant de régulariser :

- La marge avant d'un bâtiment accessoire de 0,47 mètre.

Les normes d'implantation pour les marges avant contreviennent au règlement de zonage 2016-04, actuellement en vigueur.

DONNÉ à Stanstead-Est, le 6 octobre 2017.

Claudine Tremblay,
Secrétaire-trésorière



AVIS PUBLIC

«APPROVISIONNEMENT EN DIESEL COLORÉ D'HIVER POUR MACHINERIE STATIONNAIRE»

La Ville de Coaticook demande des soumissions pour l'approvisionnement en diesel coloré d'hiver pour machinerie stationnaire.

Les soumissions seront reçues à l'hôtel de ville, 150, rue Child, Coaticook, Québec, J1A 2B3, dans des enveloppes cachetées avec la mention :

«Approvisionnement en diesel coloré d'hiver pour machinerie stationnaire»

Jusqu'à 11 h, le 6 novembre 2017, pour être ouvertes publiquement à ce moment. Il est de l'entière responsabilité du soumissionnaire

de s'assurer que son enveloppe est acheminée en temps et lieu à l'endroit prévu.

Ceux qui le désirent peuvent se procurer le cahier des charges ainsi que la formule de soumission auprès du système électronique d'appel d'offres (SEAO) à l'adresse suivante seao.ca, selon les coûts et modalités de ce système, à partir du 18 octobre 2017.

La Ville de Coaticook ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions qui auront été reçues et n'encourt aucune obligation ou frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

La Ville peut, s'il est avantageux pour elle de le faire, passer outre à tout défaut de conformité de la soumission si ce défaut ne brise pas la règle de l'égalité entre les soumissionnaires.

DONNÉ à Coaticook, ce 18 octobre 2017.

La greffière,
Geneviève Dupras



AVIS PUBLIC

«CONCASSAGE DE MATÉRIAUX GRANULAIRES DE CALIBRE MG-112 PROVENANT DU BANC DE GRAVIER DE LA VILLE SITUÉ SUR LE CHEMIN NÉRON»

La Ville de Coaticook demande des soumissions pour le concassage de matériaux granulaires de calibre MG-112 provenant de son banc de gravier situé sur le chemin Néron.

Les soumissions seront reçues à l'hôtel de ville, 150, rue Child, Coaticook, Québec, J1A 2B3, dans des enveloppes cachetées avec la mention :

«Concassage de matériaux granulaires de calibre MG-112 provenant du banc de gravier de la Ville situé sur le chemin Néron»

Jusqu'à 11 h 30, le 6 novembre 2017 pour être ouvertes publiquement à ce moment. Il est de l'entière responsabilité du soumissionnaire de s'assurer que son enveloppe est acheminée en temps et lieu à l'endroit prévu.

Ceux qui le désirent peuvent se procurer le cahier des charges ainsi que la formule de soumission auprès du système électronique d'appel d'offres (SEAO) à l'adresse suivante seao.ca, selon les coûts et modalités de ce système, à partir du 18 octobre 2017.

La Ville de Coaticook ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions qui auront été reçues et n'encourt aucune obligation ou frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

La Ville peut, s'il est avantageux pour elle de le faire, passer outre à tout défaut de conformité de la soumission si ce défaut ne brise pas la règle de l'égalité entre les soumissionnaires.

DONNÉ à Coaticook, ce 18 octobre 2017.

La greffière,
Geneviève Dupras



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC DU SCRUTIN ÉLECTION DU 5 NOVEMBRE 2017

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux électeurs de la Ville de Coaticook :

1. qu'un scrutin est nécessaire pour l'élection générale du 5 novembre 2017 dans la municipalité et qu'en conséquence un scrutin sera tenu;
2. que les personnes mises en candidature à cette élection pour les postes ci-après mentionnés sont :

MAIRIE

Monsieur Raynald Drolet
129, rue Cutting, Coaticook (Québec) J1A 2G2

Monsieur Simon Madore
1849, chemin Madore, Coaticook (Québec) J1A 2S5

CONSEILLER AU POSTE NUMÉRO 6

Monsieur Guy Jubinville
11, rue Verret, Coaticook (Québec) J1A 1T9

Monsieur Nicolas Majeau
1530, chemin Riendeau, Coaticook (Québec) J1A 2S5

3. que le bureau de vote par anticipation sera ouvert le **29 octobre 2017 de 12 h à 20 h** et sera établi au :

Pavillon des arts et de la culture de Coaticook

116, rue Wellington,
Coaticook (Québec) J1A 2H7

4. que les bureaux de vote le jour du scrutin seront ouverts le **5 novembre 2017 de 10 h à 20 h** et seront établis à l'endroit suivant :

Centre sportif Desjardins École secondaire La Frontalière

311, rue Saint-Paul Est,
Coaticook (Québec) J1A 1G1

5. et que le recensement des votes sera effectué le **5 novembre 2017 dès 20 h** au Pavillon des arts et de la culture, au 116, rue Wellington, à Coaticook, au fur et à mesure que les boîtes de scrutin me parviendront.

DONNÉ à Coaticook, ce 18 octobre 2017.

La présidente d'élection,
Geneviève Dupras



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION
TROISIÈME EXERCICE FINANCIER
POUR L'ANNÉE 2018

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que :

Le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité du canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton sera, en 2018, en vigueur pour son troisième exercice financier, et que toute personne peut en prendre connaissance à mon bureau, durant les heures d'ouverture habituelles.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., c. F-2.1), avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, cette demande de révision devra remplir les conditions suivantes :

- être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

MRC de Coaticook
294, rue Saint-Jacques Nord
Coaticook (Québec) J1A 2R3

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 2-125 de la MRC de Coaticook et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

FAIT et signé au canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, le 7 septembre 2017.

Réjean Fauteux
Secrétaire-trésorier



AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES
AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE
DEMANDE DE PARTICIPATION
À UN RÉFÉRENDUM À L'ÉGARD
DU SECOND PROJET DE
RÈGLEMENT NUMÉRO 595.

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, directrice générale de la Ville de Waterville,

QUE lors d'une séance tenue le 2 octobre 2017, le conseil municipal de Waterville a adopté un second projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2008-472 afin de modifier les dispositions sur les boues stabilisées.

Ce règlement n'apporte aucun changement par rapport au premier projet.

DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

Ce second projet contient des dispositions susceptibles de faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de l'ensemble des zones de la ville, afin que le règlement qui la contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Ainsi, une demande d'approbation référendaire peut provenir de personnes intéressées des zones visées et des zones contiguës par la disposition.

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient, et le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;
- être reçue au bureau municipal au 170, rue Principale, à Waterville, au plus tard le 8^e jour qui suit la parution du présent avis;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

CONDITIONS À RESPECTER POUR ÊTRE INSCRIT SUR LA LISTE RÉFÉRENDATAIRE

Est une personne intéressée, toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes au 2 octobre 2017 (date du second projet) :

- être majeure, de citoyenneté canadienne, et ne pas être en curatelle;
- être domiciliée, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un lieu d'affaires dans une zone d'où peut provenir une demande.

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES ET PARTICULIÈRES

Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un lieu d'affaires :

- être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom.

Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale :

- toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui, le 2 octobre 2017 (date du second projet), est majeure et de citoyenneté canadienne et qui n'est en curatelle.

Si aucune demande valide n'est déposée, le règlement n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

Le second projet de règlement peut être consulté au bureau de la ville durant les heures d'ouverture habituelle

DONNÉ à Waterville, le 3 octobre 2017.

Nathalie Isabelle
Directrice générale, secrétaire-trésorière et greffière



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC DE CONSULTATION
AUX PERSONNES ET ORGANISMES
DÉSIRANT S'EXPRIMER SUR LE PROJET
DE RÉSOLUTION CONCERNANT
UN PROJET PARTICULIER DE
CONSTRUCTION, DE MODIFICATION
OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE
POUR LE LOT 5 486 496

Conformément aux articles 123 et suivants et 145,38 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une assemblée tenue le 2 octobre 2017, le conseil municipal d'East Hereford a adopté le projet de résolution PPCMOI 01-17 intitulé : «Modification de l'usage d'un immeuble public à des fins résidentielles».

L'objet de cette résolution est d'autoriser l'usage «résidentiel».

Le projet particulier visé par cette résolution est situé dans la zone P-1, laquelle est bornée sommairement par la rue de l'Église. L'illustration de cette zone peut être consultée au bureau municipal.

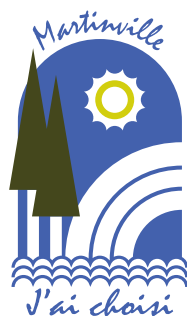
Le projet de résolution autorise certaines dérogations à des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Avis est par les présentes donné de la tenue d'une assemblée publique de consultation le 6 novembre 2017 à 18 h 45, à la bibliothèque municipale, située au 15, rue de l'Église à East Hereford. Au cours de cette assemblée, le maire ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci expliquera le projet de résolution et entendra les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de résolution est disponible au bureau municipal situé au 15, rue de l'Église, à East Hereford, aux heures ordinaires d'ouverture et copie pourra en être délivrée moyennant paiement des droits exigibles.

DONNÉ à East Hereford, ce 18 octobre 2017.

Diane Lauzon Rioux
Secrétaire-trésorière



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT 2017-103

Veuillez prendre avis que lors d'une séance de son conseil tenue le 12 juin 2017, la Municipalité de Martinville a adopté le règlement n° 2017-103 intitulé : «Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2016-103 afin d'autoriser l'épandage de matières résiduelles fertilisantes (MRF) dans les zones de type "A", "Ar", "F", "Ru" et "Rur"».

Ce règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage actuel afin d'autoriser l'épandage de MRF dans les zones de type «A», «Ar», «F», «Ru» et «Rur». Ce règlement, réputé conforme au plan d'urbanisme révisé portant le numéro 2016-102, a été approuvé par l'ensemble des personnes habiles à voter de la Municipalité le 12 juin 2017.

Ce règlement a été approuvé par le conseil de la Municipalité régionale de comté de Coaticook le 21 août 2017. Un certificat de conformité à l'égard de ce règlement a été délivré le 21 août 2017. Le règlement n° 2017-103 est donc en vigueur depuis le 21 août 2017.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement du lundi au vendredi, sauf le mercredi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 au bureau municipal situé au 233, rue Principale Est, Martinville.

DONNÉ à Martinville, le 29 septembre 2017.

France Veilleux
Secrétaire-trésorière



AVIS PUBLIC

RÔLE D'ÉVALUATION - 3^E EXERCICE
FINANCIER

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, secrétaire-trésorière de la Municipalité d'East Hereford, que le 1^{er} janvier 2018 débute le troisième exercice financier auquel s'applique le rôle d'évaluation 2016-2017-2018 et que toute personne peut en prendre connaissance au bureau municipal durant les heures d'ouverture ordinaires.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription au rôle relative à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire peut déposer auprès de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, organisme municipal responsable de l'évaluation, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, cette demande de révision doit remplir trois conditions :

1. La demande devra être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'adresse ci-dessous indiquée;
2. La demande doit être déposée au bureau de la MRC de Coaticook situé au 294, rue Saint-Jacques Nord, Coaticook (Québec) J1A 2R3 ou y être envoyée par courrier recommandé;
3. La demande doit être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle, en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant. Cette demande doit être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement adopté par la MRC de Coaticook.

DONNÉ à East Hereford, ce 18 octobre 2017.

Diane Lauzon Rioux
Secrétaire-trésorière



Direction de la publication et coordination :
Shirley Lavertu 819-849-2721 (256)
et Sara Favreau-Perreault

Révision : Le portevoix

Graphisme : Carbone graphique

Impression et distribution : Transcontinental



SOURCE D'INFORMATION CITOYENNE
DE LA RÉGION DE COATICOOK

N°54 OCTOBRE 2017